

# Association Suisse d'Assurances ASA

---

16.06.2022 - 09:18 Uhr

## 80 pour cent des placements de capitaux obéissent à des critères de durabilité

Zürich (ots) -

En dépit de la pandémie de coronavirus et des intempéries estivales, le secteur suisse de l'assurance a poursuivi en 2021 l'intégration des différentes dimensions de la durabilité. Tel est l'enseignement du " Rapport 2021 sur la durabilité ", publié pour la troisième année consécutive. Il en ressort que 80 pour cent des placements de capitaux des assureurs privés obéissent à des critères de durabilité. Par ailleurs, les compagnies rejoignent de plus en plus des alliances comme la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Le " Rapport 2021 sur la durabilité " publié par l'Association Suisse d'Assurances ASA dresse le bilan en matière de durabilité écologique, financière et sociale des activités des compagnies d'assurances exerçant en Suisse. Le secteur contribue à hauteur de 4,2 pour cent au produit intérieur brut et est un investisseur de poids avec 545 milliards de francs au total de capitaux placés. Le fait que 80 pour cent des placements de capitaux reposent sur un processus d'investissement impliquant des critères ESG (*environmental, social, governance*) tient compte de l'engagement de la branche en faveur de la durabilité. La plupart des compagnies ont défini à cet égard des directives internes comportant des dispositions relatives à l'investissement dans des placements durables, à l'exclusion de certains placements et à l'exercice du droit de vote. Les compagnies s'appuient généralement plutôt sur des dispositions mentionnant les exclusions. Par ailleurs, en 2021, huit nouvelles sociétés ont introduit des directives correspondantes. Concrètement, cela signifie par exemple que 30 assureurs privés excluent tout investissement dans des sociétés qui tirent leurs revenus de l'extraction de charbon ou qui utilisent une proportion définie de charbon pour la production d'électricité. " Même les compagnies d'assurances de petite taille sont en train de revoir leur positionnement et leur orientation stratégiques en matière d'investissement durable ", affirme le directeur de l'ASA, Urs Arbter.

Engagement en faveur de la transparence

" Autant de réglementation que nécessaire, mais aussi peu que possible. " Pour l'ASA, ce principe s'applique aussi au domaine de la durabilité. Les risques environnementaux et climatiques ne constituent pas en eux-mêmes de nouveaux risques, mais plutôt des facteurs de risque aggravants qui se répercutent sur les catégories de risques existantes. Les dispositions en matière de transparence gagnent également en importance dans le domaine de la durabilité, car les réglementations internationales telles que celles de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)* sont de plus en plus souvent transposées à l'identique dans les lois nationales. L'association sectorielle des assureurs privés s'engage - notamment avec le rapport 2021 sur la durabilité - en faveur de la transparence. " Les efforts de transparence de l'ensemble du secteur financier sont toutefois directement tributaires de ceux de l'économie réelle, car ils reposent sur cette dernière ", souligne Urs Arbter.

Contribution au renforcement de la résilience de l'économie nationale

Outre des placements de capitaux, le secteur de l'assurance dispose d'autres leviers pour contribuer à ancrer de la durabilité. Du fait de son cœur de métier, à savoir la prise en charge de risques, il contribue au renforcement de la résilience de l'économie nationale. Grâce à la protection financière offerte par les assureurs, les entreprises ne sont plus obligées de détenir autant de capital-risque qu'avant et disposent ainsi de davantage de moyens financiers pour développer leurs activités et financer des innovations. Dans le cadre de la mise en oeuvre opérationnelle de la gestion des risques (la souscription), la question se pose pour le secteur de l'assurance de savoir comment traiter la prise en compte des critères de durabilité. Quels risques peuvent être pris en charge ? Lesquels sont systématiquement exclus parce qu'ils ne sont pas assurables ou parce que les compagnies ne sont pas disposées à les assumer pour des raisons éthiques ou réputationnelles ? Les assureurs privés apportent des réponses individuelles à ces questions dans le cadre de leur propre gestion des risques. Une chose est sûre : " la souscription se complexifie encore du fait de ce nouvel accent mis sur la durabilité ", explique Urs Arbter.

Les risques climatiques exercent un impact direct sur le cœur de métier

La durabilité écologique revêt un intérêt intrinsèque pour le secteur de l'assurance, car les risques climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes en assurance non-vie entraînent des répercussions directes sur son cœur de métier. Le secteur de l'assurance a tout intérêt à définir des primes aussi basses que possible afin de proposer des produits attrayants à ses clients. Les compagnies d'assurances apportent donc une contribution importante à la réalisation des objectifs climatiques de Paris. Pour autant, le terme " ESG " ne couvre pas toutes les dimensions nécessaires. " La durabilité écologique n'est possible que si les durabilités financière et sociale sont assurées ", précise Urs Arbter en commentant le rapport sectoriel.

Adapter le système des trois piliers à l'évolution démographique

Même en prévoyance vieillesse - domaine où les assureurs-vie privés sont fortement engagés en prévoyance professionnelle - l'ASA obéit au principe selon lequel une génération ne doit pas vivre au-dessus de ses moyens, car cela génère inévitablement des pertes à la charge des générations suivantes. " La notion d'adéquation générationnelle résume bien cet aspect dans la prévoyance ", précise Urs Arbter. Indépendamment des tentatives de réforme en cours dans les deux premiers piliers, l'ASA s'engage en conséquence en faveur d'une prévoyance vieillesse adéquate pour toutes les générations, qui repose sur le système éprouvé des trois piliers. " En prévoyance professionnelle, les dispositions légales vont pratiquement à l'encontre de l'équilibre entre les générations : le taux de conversion LPP excessif se traduit pour les institutions de prévoyance par des pertes massives découlant de la conversion en rentes et entraîne en conséquence une redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes, ce qui

n'est pas conforme à la logique du système ", précise le Rapport 2021 sur la durabilité. Par ailleurs, le rapport rend compte de la manière dont les compagnies d'assurances renforcent l'employabilité de leurs collaborateurs, encouragent l'apprentissage tout au long de la vie et contribuent à façonner le monde du travail de demain par le biais d'initiatives telles que " InsurSkills " et la plateforme " startsmart.ch ". Désormais, les recommandations de la branche sur les conditions d'engagement dans l'assurance comprennent un engagement explicite en faveur de la promotion de l'employabilité.

#### Réduction de 14 pour cent de la consommation d'énergie des bâtiments

Une gestion environnementale des entreprises économe en énergie relève aussi des efforts sectoriels entrepris en faveur de la durabilité. En la matière, l'empreinte carbone par poste à plein temps a légèrement reculé de 2 pour cent par rapport à l'année précédente. La consommation d'énergie des bâtiments a diminué de 14 pour cent et les émissions dues aux déplacements professionnels ont reculé de 24 pour cent en dépit des mesures d'assouplissement prises par la Suisse dans le cadre de la pandémie de coronavirus - notamment grâce à la numérisation qui poursuit sa progression.

#### À propos du rapport sur le développement durable

Depuis 2020, l'ASA établit un rapport annuel sur l'activité sectorielle en matière de développement durable. Le " Rapport 2021 sur la durabilité " repose sur des données consolidées, collectées auprès des entreprises elles-mêmes, et couvre la majeure partie des compagnies d'assurances exerçant dans notre pays. Il a été établi en s'appuyant sur directives de la *Global Reporting Initiative (GRI)*. Pour cette troisième édition, des entretiens ont été menés avec des spécialistes du secteur. En outre, le rapport tient compte pour la première fois des résultats ressortant d'un dialogue structuré avec des parties prenantes issues des milieux politiques et scientifiques, des organisations non gouvernementales, des compagnies membres ainsi que d'autres groupes d'intérêt.

#### Contact:

Sibylle Zumstein, attachée de presse  
Téléphone : +41 44 208 28 95  
E-mail : [sibylle.zumstein@svv.ch](mailto:sibylle.zumstein@svv.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100891108> abgerufen werden.